

# AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

## DÉNEIGEMENT – 2018-2019 / 2019-2020

### APPEL D'OFFRES NO. 2018-04

---

La Ville de Malartic demande des soumissions publiques pour un **contrat de déneigement** d'une durée de **deux (2) ans** (saisons hivernales 2018-2019 / 2019-2020). Ce contrat vise le déneigement des rues désignées de la Ville.

À compter du mercredi, **20 juin 2018**, les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au **Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO)** en consultant le site Web : [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec l'un de ses représentants par téléphone au **1 866 669-7326** ou au **1 514 856-6600**. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Toute soumission devra être reçue sous pli cacheté et porter la mention : « **DÉNEIGEMENT 2018-2019 / 2019-2020** » à l'attention de **M<sup>e</sup> Kathy Gauthier, greffière**, à l'hôtel de ville, **901, rue Royale, Malartic (Québec), JOY 1Z0**, au plus tard **jeudi, le 12 juillet 2018 à 11 h**. Les soumissions reçues dans les normes seront ouvertes publiquement par la greffière, **jeudi, le 12 juillet 2018 à 11 h 01** à l'hôtel de ville de Malartic, à la salle du conseil sise au 901, rue Royale et les soumissionnaires sont invités à y assister.

Les soumissionnaires désirant obtenir toute information supplémentaire sur le présent appel d'offres, devront adresser leur demande **par écrit** à **M<sup>e</sup> Kathy Gauthier, greffière**, au **901, rue Royale, Malartic (Québec), JOY 1Z0** ou **par courriel** à l'adresse [greffiere@ville.malartic.qc.ca](mailto:greffiere@ville.malartic.qc.ca). Aucun renseignement oral obtenu relativement à cet appel d'offres n'engage la responsabilité de la Ville de Malartic ou de ses représentants.

La Ville de Malartic ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et se dégage à l'avance de toute responsabilité concernant les dépenses ou dommages qui pourraient résulter à chacun des soumissionnaires par suite de la présente demande de soumissions. S'il est de l'intérêt de la Ville de Malartic, celle-ci peut passer outre à tous les vices de forme ou de défauts mineurs que peut contenir la soumission.

**Aucune soumission par télécopieur ne sera acceptée.**

**DONNÉ à Malartic, ce 20 juin 2018**

**M<sup>e</sup> Kathy Gauthier**  
Greffière



VILLE DE  
**MALARTIC**